

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 mai 2007
(convocation du 14 mai 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M.ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 30)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. FREYGEFOND Ludovic à M. BRANA Pierre
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LABISTE Bernard à M. DOUGADOS Daniel
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SEUROT Bernard à M. NEUVILLE Michel
M.SOUBIRAN Claude à M.BOBET Patrick (jusqu'à 10 h 15)
M. ANZIANI Alain à M. BELIN Bernard
Mme. BRACQ Mireille à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M.CAZENAVE Charles à BELLOC Alain (jusqu'à 10 h 40)
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent

M.DELAUX Stéphan à M.DAVID J.Louis (jusqu'à 10 h 10)
Mme.DUBOURG-LAVROFF Sonia à M.DUCASSOU Dominique (jusqu'à 10 h 30)
M. FERILLOT Michel à M. TAVART Jean-Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri
M. HOURCQ Robert à M. BAUDRY Claude
M.JAULT Daniel à M.RESPAUD Jacques (jusqu'à 10 h 40)
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. PUJO Colette
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. CAZALET Anne-Marie
Mme. WALRYCK Anne à M. REBIERE André

LA SEANCE EST OUVERTE

Réalisation de la 1ère Phase du tramway de l'agglomération bordelaise - Travaux d'aménagement de la place Amélie Raba Léon - Fonds de concours de la Ville de Bordeaux - Réalisation de l'éclairage public : Fonds de concours de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine a réalisé un aménagement de la place Amélie Raba Léon afin de permettre le passage du tramway, qui provenant de la rue Frantz Despagnet, rejoint la rue de la Pelouse de Douet. Cet aménagement est complété par la réalisation d'une station.

La Communauté urbaine souhaite réaménager la partie extérieure de la place et sur l'espace dégagé par cette reconfiguration, installer une œuvre d'art faisant partie du programme d'accompagnement artistique du tramway. A cette occasion, la ville de Bordeaux a fait part du souhait que soit aménagé un espace qui deviendrait un « lieu de vie » du quartier. A cet effet, un réaménagement complet de la place a été étudié dont le montant est estimé à 2 747 857 € ht.

Le réaménagement de la place comporte :

- l'aménagement de l'extérieur de la place ;
- la réalisation de l'œuvre d'art qui se présente sous forme d'un bâtiment dénommé « la Maison aux personnages » ;
- un revêtement de type stabilisé entourant l'œuvre d'art et permettant la circulation des visiteurs et l'accès aux ouvertures afin d'observer les animations présentées à l'intérieur ;
- autour de ce revêtement est prévue l'implantation de mobilier urbain : bancs, jeux pour enfants. Des plantations d'arbres et de massifs compléteront ces aménagements dont l'éclairage sera assuré par huit mâts.

Dans ces conditions, un fonds de concours peut être apporté au titre de l'article L 5215-26 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté urbaine et les communes membres, après accords

concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils Municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions par le bénéficiaire du fonds de concours » (Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales).

Ainsi la Ville de Bordeaux a décidé d'apporter son concours financier à cette opération par l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 400 000 € ht.

Par ailleurs, le réaménagement de la place comprend la réalisation de l'éclairage public dont le coût, fourniture et matériel est estimé à 29 000 euros. L'éclairage public relève de la compétence communale, en application des dispositions arrêtées par le Conseil de Communauté par délibération cadre n°353/005 du 27 mai 2005, la Communauté urbaine attribuera un fonds de concours pour cet équipement.

Le montant du fonds de concours forfaitaire est évalué à :
8 candélabres x 1 286,40 € = 10 291,20 euros. Conformément aux dispositions de l'article L.5215-26 du C.G.C.T. et au vu d'un état récapitulatif des dépenses exposées, le montant du fonds de concours pourra être ajusté, car il ne peut excéder la part de financement assurée par la Ville de Bordeaux.

Le financement sera assuré au budget Annexe Transport – Chapitre 67 – Compte 67420002.

Il vous est proposé un projet de convention à intervenir avec la Ville de Bordeaux fixant les conditions de versement de ces participations.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée à intervenir avec la Ville de Bordeaux.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN CAZABONNE

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 JUIN 2007**

PUBLIÉ LE : 14 JUIN 2007

